



# Déclaration au CCE du 2 avril 2010

Les membres du comité central d'entreprise de CARREFOUR HYPERMARCHES SAS, actent les divergences de positions entre les partenaires sociaux contenues dans le préambule, constatent l'amélioration des conditions de mobilité externe que constituent :

- La majoration des indemnités de base
- le relèvement du plafond qui permet une meilleure prise en compte de l'ancienneté des salariés concernés
- la compensation du déficit de formation accordée

L'ensemble de ces améliorations répond aux revendications Force Ouvrière, CFTC, CGC et CAT formulées lors des négociations de la GPEC Carrefour, relative à la spécificité des métiers des SAVR et de la complexité des reclassements internes des techniciens.

Les membres du CCE déclarent être satisfaits par la nature des améliorations proposées ce jour.

Ces propositions, ont été consenties par la direction, à la suite des deux réunions de négociation des 15 et 22 mars 2010 avec :

- les représentants des CE des SAVR
- les représentants du CCE
- Les quatre organisations syndicales représentatives Force Ouvrière, CFTC, CGC et CAT

La CGT et la CFDT ayant décidées, quand à elles, de ne pas s'impliquer dans ces deux réunions.

Ces avancées répondent, de façon positive, aux attentes des salariés des SAVR.

En conséquence, les membres du CCE souhaitent rendre majoritairement, un avis favorable au projet d'amélioration proposé par la direction, sur les dispositions du plan de départ volontaire concernant tous les salariés des SAVR Carrefour.

Michel Enguelz  
Représentant FO au CCE  
Carrefour hyper France SAS